



VILLE DE
LA TRINITÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LP/CO/CG/VM

Envoyé en préfecture le 05/09/2024

Reçu en préfecture le 05/09/2024

Publié le

ARRÊTÉ P.M. n° 24.07.34

ID : 006-210601498-20240905-ARPM_240734-AR

Berger
Levrault

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.1212-2,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration notamment l'article L 204-1,

Vu l'arrêté de circulation PM 23.08.27 portant création d'une piste cyclable entre le rond-point des Amis de La Liberté et le rond-point Rebat et de la réglementation de la vitesse autorisée,

Vu l'arrêté de circulation PM 24.05.07 en date du 17 mai 2024 portant obligation aux cycles d'emprunter des aménagements cyclables,

Considérant le courrier de Madame Laura REYNAUD, Sous-Préfète chargée de mission Nice-Montagne, portant retrait de l'arrêté PM 24.05.07 en date du 17 mai 2024,

Considérant de ce fait qu'il y a lieu de retirer l'acte administratif précité,

ARRÊTE

Article 1/ L'arrêté PM n°24.05.07 qui modifie l'arrêté PM 23.08.27 en date du 17 mai 2024 est retiré.

Article 2/ Cet arrêté est exécutoire à la date de signature. Il sera disponible et consultable sur le site de la ville www.villedelatrinite.fr.

Article 3/ Toute décision administrative faisant grief peut dans le délai de deux mois à compter de sa notification,

- Soit faire l'objet d'un recours auprès de la commune dans les deux mois suivant la publication de l'acte. Le silence gardé par la commune, valant rejet implicite du recours gracieux ;

- Soit faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif par **voie électronique via l'application internet « télérecours citoyens » (www.telerecours.fr)**.

Article 4/ Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie, Madame la Cheffe de service de la police municipale de la Commune, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA TRINITÉ, le

03 SEP. 2024



Ladislav POLSKI

Maire de La Trinité,

Vice-Président de la Métropole Nice Côte d'Azur